

N° : 105A-2019

## CONVENTION BILATERALE D'INTERVENTION

Entre les soussignés,  
**GRAPE INNOVATIONS**  
**115 Rue Vendôme**

**69006 LYON**

représenté(e) par Mme Catherine GILLIOZ,  
SCOP ARL, N°Siret : 43416559300022, Code APE : 8559A, N°déclaration d'existence : 82690702169,  
enregistré auprès du Préfet de la Région Rhône-Alpes

Et,  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**18C Rue des Marronniers**

**69960 CORBAS**

ci-après dénommé(e) le client,

il est conclu la convention intitulée :

### ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DES ANIMATRICES DE RAM

**Article 1 :**

**Objet de la convention :**

Le GRAPE INNOVATIONS s'engage à organiser les séances de formation, dans les conditions définies ci-dessous :

**Validité de la convention :** du 28/01/2019 au 25/11/2019

**Lieu d'intervention :**

RAM de MIONS

Dates : 28/01, 11/03, 08/04, 29/04, 27/05, 24/06, 16/09, 14/10, 04/11, 25/11/2019 de 14h à 16h

**Participante : Madame S. LUZY, animatrice de RAM**

**Article 3 :** Les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre par le GRAPE INNOVATIONS sont précisés dans la proposition d'intervention.

**Article 4 :** Le nombre de participants est limité à 15 maximum par groupe.

**Article 5 : Montant de la convention :**

Le bénéficiaire, en contrepartie des actions réalisées, s'engage à verser au GRAPE INNOVATIONS une somme correspondant à la prestation et aux frais engagés d'un montant de **421,60 € net** (le GRAPE INNOVATIONS n'est pas assujetti à la TVA) .

**Dispositions financières :**

Le règlement se fera dès réception, sur présentation de factures trimestrielles établies au prorata de l'avancement des actions de formation.

**Le règlement sera effectué par chèque, mandat administratif ou virement au compte du GRAPE INNOVATIONS**

**Coordonnées bancaires : Crédit Coopératif, 15 Qual de Serbie, 69454 Lyon Cedex 06**

**Code Banque : 42559, Code Guichet : 10000, n°cpte : 08001352467 clé 33**

Pour le  
Centre Communal d'Action Sociale  
de la Ville de Corbas

Pour LE GRAPE INNOVATIONS  
La Directrice  
Catherine Gillioz

  
**GRAPE INNOVATIONS Institut**  
**115, rue Vendôme**  
**69006 LYON**  
**04 37 24 04 79 - Fax 04 37 24 05 82**  
**SCS Lyon 434 165 593**

Merci de nous retourner un exemplaire signé de la convention

**Article 6 : Justificatifs :**

Il sera remis une attestation de participation nominative à l'issue de chaque action, ainsi qu'une copie des feuilles d'émargements.

**Article 7 : Annulation du fait du client**

Toute annulation doit être communiquée par écrit. Si une annulation intervient moins de 14 jours avant le début de la prestation, sauf en cas de force majeure justifiée, le GRAPE INNOVATIONS se réserve le droit de facturer tout ou partie du coût de la formation.

Toute action engagée est due dans sa totalité.

**Article 8 : Annulation ou report des prestations par le GRAPE INNOVATIONS**

Le GRAPE INNOVATIONS s'engage à organiser la prestation dans les conditions prévues par la convention. En cas d'incident majeur (maladie, accident, événement familiaux imprévus pour l'intervenant), le GRAPE INNOVATIONS s'engage à faire appel à un autre intervenant pour honorer la prestation.

Dans le cas d'impossibilité d'honorer la prestation soit en raison d'évènements extérieurs (grèves de transports, conditions climatiques extrêmes...) soit d'impossibilité de remplacement le jour prévu, le GRAPE INNOVATIONS s'engage à reprogrammer la session dans les conditions les plus favorables pour le client en tenant compte du préjudice subi (les établissements sont prévenus dans les plus brefs délais du report).

**Article 9 : Cadre déontologique, confidentialité et propriété intellectuelle**

Le GRAPE INNOVATIONS s'engage à maintenir la confidentialité sur l'ensemble des informations recueillies dans le cadre de ses prestations, à ne divulguer sous aucun prétexte les documents confiés, à respecter son devoir de neutralité quant à des sollicitations d'avis concernant l'institution ou la collectivité concernée.

Le client s'engage en son nom et celui de ses collaborateurs à respecter la propriété intellectuelle, à utiliser les supports ou outils fournis en conformité avec les règles d'usages d'usage et en particulier à ne pas les diffuser à l'extérieur, sauf autorisation de la part du GRAPE INNOVATIONS pour ceux qui sont sa propriété.

**Article 10 : La présente convention ne peut être dénoncée par tierce partie.**

**Article 11 : En cas de difficulté dans l'exécution ou l'interprétation de la présente convention, il est fait attribution de juridiction auprès des Tribunaux de Lyon.**

Fait à LYON en double exemplaire, le .

Pour le  
Centre Communal d'Action Sociale  
de la Ville de Corbas

Pour Le GRAPE INNOVATIONS  
La Directrice  
Catherine Gilloz



**GRAPE INNOVATIONS Institut**  
115, rue Vendôme  
69006 LYON  
Tél. 04 37 24 04 79 - Fax 04 37 24 05 62  
RCS Lyon 434 165 593



SERVICE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE  
N° DE CERTIFICAT : NF214/09/00078

Cette marque prouve la conformité aux normes NF X 50-760 et NF X 50-761  
et aux règles de certification NF214.

Elle garantit que l'aide à la formulation de la demande, les informations relatives à l'offre, la gestion administrative et commerciale de la formation, la conception du produit pédagogique, l'organisation de la formation, la réalisation de la formation et l'évaluation sont contrôlées régulièrement par :

AFNOR Certification 11 rue Francis de Pressensé  
93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France

**Merci de nous retourner un exemplaire signé de la convention**